

1<sup>re</sup> édition des Journées  
de la Francophonie économique  
et numérique

**Croissance partagée  
et développement  
responsable : les conditions  
de la stabilité du monde  
et de l'espace francophone**



**1<sup>re</sup> édition des Journées de la Francophonie  
économique et numérique**

**Croissance partagée et développement  
responsable : les conditions de la stabilité  
du monde et de l'espace francophone**



# Sommaire

<b>Avant-propos de la Secrétaire générale de la Francophonie</b>	<b>7</b>
<b>Résumé</b>	<b>8</b>
<b>Introduction</b>	<b>10</b>
<b>Croissance partagée et développement responsable : une vision économique francophone</b>	<b>11</b>
<b>Francophonie économique et numérique : un levier structurant en marche</b>	<b>13</b>
<b>Agenda d'actions pour une croissance partagée et un développement responsable</b>	<b>17</b>
<b>Conclusion</b>	<b>20</b>
<b>Liste des acronymes, abréviations et références</b>	<b>21</b>



# Avant-propos de la Secrétaire générale de la Francophonie



Je me réjouis de la publication de ce livre blanc qui sera l'un des outils clés pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en faveur d'une croissance partagée et d'un développement responsable.

Je souhaite que cette publication, qui vient appuyer le travail mené par la nouvelle Direction de la Francophonie économique et numérique (DFEN), en conformité avec les Stratégies numérique et économique pour la Francophonie, respectivement adoptées au Sommet de Kinshasa (2012) et de Dakar (2014), pour renforcer l'espace économique francophone autour d'un développement humain durable et solidaire, permette de soutenir un modèle francophone de croissance économique inclusif et responsable.

J'ai voulu que ce document reflète à la fois le savoir-faire de la Francophonie et les actions engagées par l'OIF pour promouvoir le projet d'espace d'échanges privilégié que je tiens à impulser, mais également nos aspirations pour l'avenir.

Ainsi, j'appelle tous les acteurs économiques francophones, du secteur public comme du secteur privé, à saisir l'opportunité de cette publication pour se mobiliser et contribuer à la réflexion sur la construction de l'espace économique francophone afin d'identifier des réponses communes aux défis à relever.

Utilisons ce livre blanc comme guide de référence et œuvrons ensemble pour insuffler dynamisme et innovation à notre coopération. Il faut accompagner la transformation structurelle des économies francophones et les initiatives économiques, donner aux femmes et aux jeunes tous les moyens de leur autonomisation, et encourager l'appropriation des dispositifs économiques et commerciaux par les acteurs locaux.

Engageons un mouvement collectif, animé par chaque citoyenne et citoyen francophone, pour construire ensemble une Francophonie des solutions.

**S. E. Mme Michaëlle Jean**

Le projet de croissance partagée et de développement responsable a pour but de favoriser une croissance inclusive, un développement humain et économique durable, et une transformation structurelle créatrice d'emplois, qui conditionnent la stabilité, la sécurité et la paix au sein de l'espace francophone, composante inséparable de la prospérité économique globale.

La dynamique démographique et les contraintes climatiques et environnementales imposent la nécessité d'une croissance économique soutenue et durable, sauf à accepter que les conditions de vie d'une large partie de la population de l'espace francophone ne progressent pas ou se dégradent, renforçant les inégalités. La réduction du chômage, en particulier celui des jeunes, implique des politiques de croissance tant dans les pays développés que dans les pays en développement et les moins avancés.

La croissance partagée souligne l'importance d'une réponse commune aux défis globaux auxquels sont confrontés les pays de l'espace francophone et implique une responsabilité politique de l'ensemble des acteurs de la Francophonie. Elle doit s'accompagner de politiques redistributives ciblant les populations les plus vulnérables et empêchant la survenance de phénomènes de croissance excluante, préjudiciable à la stabilité sociale et politique des pays. Elle vise, de ce fait, l'inclusion sociale et l'égalité des genres. Elle doit intégrer les contraintes environnementales et climatiques, car le changement climatique menace l'existence de nombreux pays francophones à faible revenu. Le développement responsable défend une conception des rapports entre individus, sociétés et nations orientée vers le progrès économique, social, humain et la préservation des écosystèmes. Il implique une responsabilité collective et solidaire en matière de croissance économique, de lutte contre la pauvreté, de promotion des droits humains fondamentaux et de protection de l'environnement.

Le Sud de l'espace francophone fait face à une dynamique démographique qui fait de la croissance créatrice d'emplois l'horizon indépassable de ses choix de développement. D'où, l'importance de l'investissement dans l'économie réelle et de la coordination internationale et interrégionale des politiques macroéconomiques. L'enjeu de parvenir à orienter les capitaux vers l'investissement productif dans des secteurs et des infrastructures durables, à forte valeur ajoutée et contribuant à l'augmentation de la productivité totale des facteurs.

**Dans cette perspective, quatre types d'actions ont été engagées.**

Développer, encourager et favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois stables et décents dans des

secteurs innovants et de développement responsable : l'économie verte, l'économie bleue, l'agriculture durable, l'économie sociale et solidaire, l'économie de la culture ou encore l'économie numérique. L'appropriation par les acteurs locaux et l'inclusion des jeunes et des femmes constituent la ligne directrice de la Francophonie en matière de construction de partenariats et écosystèmes institutionnels favorables au développement de l'entreprise et à la création d'emplois pérennes.

Une diplomatie économique commerciale qui, sur la base du partage du français, permet aux pays francophones de contribuer à la gouvernance économique mondiale et d'exploiter leurs complémentarités économiques, commerciales et culturelles. D'où, le renforcement des capacités nationales et régionales en formulation, négociation et mise en œuvre des politiques commerciales, la facilitation et l'appropriation des outils innovants de coopération Sud-Sud et tripartite, et la défense d'une préférence francophone en matière de régulation des échanges internationaux.

Les nouvelles technologies et le numérique revêtent une importance cardinale pour la croissance partagée et le développement responsable. La Francophonie s'est engagée en faveur d'une société de l'information inclusive, transparente et démocratique qui favorise la diversité culturelle et linguistique ainsi que le développement d'une économie numérique au service des populations et des économies francophones.

La croissance et le développement durables des pays en développement exigent une transformation structurelle de leurs économies, afin de passer d'une économie principalement fondée sur l'exploitation des ressources naturelles et le secteur agricole, peu producteurs de richesses pour les populations locales, faiblement inclusifs et porteurs de fortes inégalités, à une économie plus diversifiée et plus résiliente, fondée sur des activités à plus forte valeur ajoutée offrant des emplois décents pour tous. La mobilisation de financements suffisants, stables et durables, dans le cadre d'une gestion maîtrisée de la dette, est à cet égard essentielle. La Francophonie appuie ainsi la concertation et le plaidoyer des pays francophones à faible revenu afin que leurs priorités et besoins soient pris en compte dans la définition des politiques et règles internationales pouvant avoir un impact sur leur capacité à mobiliser des financements pour leur développement.

**Ces actions ouvrent sur quatre axes d'intervention pour la Francophonie économique et numérique.**

La Francophonie reconnaît un rôle déterminant aux entreprises, aux collectivités locales et aux réseaux d'entreprises en matière d'intégration sociale et spatiale. Elle



entend promouvoir une approche de l'intégration régionale fondée sur les entreprises en vue de création de complémentarités productives. La croissance partagée prend appui sur le développement de filières et la création de pôles de développement plurinationaux. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) entend y participer en facilitant le rapprochement d'opérateurs économiques de différentes régions francophones dans des secteurs porteurs comme l'agroalimentaire, le bois, le textile, l'énergie et le numérique en vue de permettre l'émergence de modèles mobilisateurs de coentreprises et de co-investissement dans l'espace francophone, et la production d'une articulation opérationnelle entre l'économique et le numérique à destination des petites et moyennes entreprises et industries en matière de technologies de production, de financement et de commercialisation.

L'OIF entend s'engager dans la promotion de la production et la diffusion des biens communs de la société de l'information, tant en termes de logiciels libres que de contenus ouverts. Il s'agit également de préparer l'ensemble des acteurs à répondre aux défis de la protection systèmes et réseaux d'information (cybersécurité) ainsi que des données personnelles et collectives.

La Francophonie économique et numérique entend ainsi peser sur les équilibres géolinguistiques de la mondialisation et de faire que cette dernière ne soit pas synonyme d'uniformisation culturelle et linguistique.

La logique de l'accès aux marchés et des préférences commerciales a atteint ses limites. D'où, la promotion des préférences productives comme principe directeur de la diplomatie économique. La Francophonie doit œuvrer à la promotion d'une politique de renforcement de l'attractivité productive des pays moins avancés (PMA), et se mobiliser en vue de l'élaboration d'une « boîte de développement durable » dans les Accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). C'est grâce au développement de capacités productives que seront atteints les objectifs de lutte contre la pauvreté,

de réduction des inégalités sociales et spatiales, et du développement agro-industriel. La diversification par la construction et l'insertion dans des chaînes de valeurs régionales et internationales sera encouragée.

La Francophonie entend élaborer des stratégies concertées en vue d'améliorer la résilience des sociétés et des individus les plus vulnérables, de mettre en réseaux les experts, chercheurs, universitaires et acteurs sur le terrain afin de mutualiser les savoirs et les expériences en matière de lutte contre les vulnérabilités et pour l'adaptation aux changements climatiques. Cela implique une action renforcée, aux niveaux national, régional et international, en vue de mobiliser les ressources internes, notamment issues des ressources naturelles, afin de stabiliser les recettes publiques et les accroître pour permettre à l'État de jouer son rôle de régulateur et d'assureur contre les risques naturels et anthropiques.

À cela s'ajoutent trois transformations structurelles prioritaires : la modernisation agricole, la transition énergétique vers les énergies renouvelables et l'édification de systèmes industriels à faible teneur en carbone. La mobilisation des fonds du secteur privé, au travers de partenariats public-privé, de mécanismes de financement innovants ou encore d'instruments de financement mixtes, sera incontournable pour compléter les recettes publiques et l'aide au développement. Il s'agira de les mettre en place de façon prudente afin d'assurer qu'ils contribuent à la mise en place d'un développement durable et inclusif. À quoi s'ajoute la levée des contraintes sur les investisseurs locaux et nationaux. La condition de réalisation de ces transitions passe par la mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités productives au profit de l'investissement réel. L'objectif est de canaliser les financements publics et privés vers l'économie de la production : révision des modalités de l'intégration monétaire et financière, protectionnisme éclairé et création d'une banque d'investissement et de développement francophone.

Le XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, qui se tient à Antananarivo (Madagascar) du 26 au 27 novembre, offre l'opportunité d'une avancée significative concernant le positionnement de la Francophonie dans la mondialisation.

Aux nouveaux équilibres de richesse et de puissance dans l'économie mondiale (augmentation de 560 % du produit intérieur brut [PIB] mondial entre 1980 et 2015, émergence de nouvelles puissances économiques et commerciales, diffusion sans précédent des nouvelles technologies) répondent de nouveaux déséquilibres, particulièrement écologiques (crise et insécurité alimentaires, rareté en eau, dégradation des écosystèmes, augmentation de la pollution atmosphérique). Ceux-ci, sous l'effet combiné des dynamiques démographiques, de l'évolution des besoins humains et des changements climatiques déjà à l'œuvre, questionnent de façon inédite, à l'échelle de l'histoire humaine, la soutenabilité des modes de production, de consommation, d'échange et de circulation, c'est-à-dire les modalités et capacités de l'Homme à habiter la planète.

La coévolution des équilibres et déséquilibres globaux est porteuse d'énormes potentialités économiques, technologiques et sociétales, mais charrie également de multiples incertitudes et instabilités locales, nationales, régionales et mondiales. La mondialisation est duale. Elle est source de croissance, d'opportunités économiques, d'échanges culturels et éducatifs du fait de l'interconnexion sans précédent des individus, des communautés et des nations. Simultanément, elle est porteuse de risques et maux publics globaux dont pâtissent les pays francophones. De plus, elle ne se déploie pas de façon identique et homogène à travers l'ensemble des régions du monde générant un développement inégal et des différenciations sociales et spatiales, internes et internationales.

La Francophonie, dans sa diversité et singularité, est partie prenante de ces processus. Comment pourrait-il en être autrement puisqu'elle compte en son sein 80 États et gouvernements, qu'elle regroupe plus de 14 % de la population mondiale représentant plus de 15 % du PIB mondial, qu'elle possède un important potentiel de ressources agricoles, et « occupe » les quatre points cardinaux de l'espace-monde de l'Afrique aux Amériques; de l'Asie à l'Europe; du Moyen-Orient à l'Océanie.

L'espace francophone ne peut s'extraire du contexte économique global qui demeure marqué par les conséquences de la crise de 2008-2009 porteuse d'une dégradation des indicateurs de développement humain et d'aggravation des inégalités. L'économie mondiale semble s'être installée dans une « stagnation séculaire », dont certains redoutent qu'elle devienne la « nouvelle normalité » de la mondialisation [CNUCED, 2014].

Cela doit conduire la Francophonie à s'interroger sur les bienfaits de la mondialisation et ses retombées en matière de développement. Le lancement des Objectifs de développement durable (ODD) par les Nations Unies ainsi que l'Accord de Paris sur le climat renouvellent les réflexions sur les modèles et stratégies de développement. La Francophonie entend être proactive dans cette réflexion en apportant une contribution significative à la mesure des défis sécuritaires, socioéconomiques et écologiques auxquels elle doit faire face.

**Le Sud de la Francophonie, en particulier, s'inscrit dans les contradictions, les incertitudes et les potentialités de l'économie mondialisée multipolaire du début du XXI<sup>e</sup> siècle.**

Il traverse une période de mutations socioéconomiques et de croissance démographique rapides susceptibles de se transformer en vulnérabilités, insécurités et instabilités en cas d'inaction.

**Face à ces enjeux, la Francophonie se donne pour feuille de route de favoriser une croissance inclusive et partagée, un développement humain et économique durable et responsable, une transformation structurelle créatrice d'emplois, qui conditionnent la stabilité, la sécurité et la paix au sein de l'espace francophone et dans le monde.**

Le projet de croissance partagée et de développement responsable a pour fondement de considérer la prospérité de l'espace francophone comme composante inséparable de la prospérité économique globale. Il implique une réflexion et des actions sur les déterminants de la croissance inclusive, équitable et écologiquement soutenable en mesure d'influencer les trajectoires nationales de développement tant au sein des pays développés que des pays en développement de l'espace francophone.

Le présent document détaille les principaux éléments de ce double processus. Il constitue un document de discussion dont l'objectif premier est d'être un relevé de propositions. Il s'organise en trois parties. La première est consacrée à la présentation de la cohérence, de l'inclusivité et de l'appropriation du projet francophone de croissance partagée et de développement responsable. La deuxième présente les réalisations de la Francophonie économique et numérique telles qu'elles se construisent depuis le Sommet de Dakar (novembre 2014). La troisième partie s'ouvre sur les perspectives, les défis et les actions à venir des Stratégies économique et numérique pour la Francophonie.

# Croissance partagée et développement responsable : une vision économique francophone

Conséquences de la crise économique et financière globale de 2008-2009, ces dernières années se caractérisent par une montée des risques, des vulnérabilités et des insécurités économiques, sociales, écologiques et politiques. Répondre aux défis que pose ce nouveau contexte est l'objectif du projet de croissance partagée et de développement responsable dont la finalité est la stabilité du monde et de l'espace francophone.

## Croissance partagée et développement responsable : des concepts interdépendants pour un monde d'interdépendances

### De la croissance à la croissance partagée

La croissance économique est traditionnellement définie comme la variation positive de la production de biens et de services dans une économie sur une période donnée. Elle est mesurée par la progression du produit intérieur brut (PIB) qui offre une certaine mesure quantitative du volume de la production. Bien qu'elle en soit la condition nécessaire, elle n'est synonyme ni de développement, ni de réduction des inégalités.

De fait, la dynamique démographique au sein de l'espace francophone impose la nécessité d'une croissance économique soutenue et durable, sauf à accepter une baisse du niveau de vie de la majorité de la population. De plus, la réduction du chômage, en particulier celui des jeunes, implique des politiques de croissance tant dans les pays développés que dans les pays en développement et les moins avancés.

C'est pourquoi une croissance synonyme de progrès doit être partagée, en premier lieu, au sein de la société et entre les différentes catégories sociales de l'économie en croissance et, en second lieu, entre les économies de l'espace francophone. La question de la croissance ne peut plus être pensée en omettant la dimension globale de la question sociale : pauvreté, inégalités, mal ou non-développement transcendent les frontières.

La croissance partagée souligne l'importance d'une réponse collective aux défis communs des pays de l'espace francophone. Elle implique la responsabilité politique de l'ensemble des acteurs de la Francophonie (États, organisations de la société civile, entreprises). Elle

est partagée en référence aux valeurs de solidarité et de coopération multilatérale affirmées dans la Charte de la Francophonie.

Dès lors, la croissance partagée doit s'accompagner de politiques redistributives nationales et internationales ciblant les populations les plus vulnérables et empêchant la survenance de phénomènes de croissance excluante préjudiciable à la stabilité sociale et politique des pays. Elle vise, de ce fait, l'inclusion sociale et l'égalité des genres. C'est à cette condition qu'elle produira des effets productifs et distributifs favorables au développement économique, humain et durable.

### Construire un développement durable et responsable

La question de la croissance ne peut plus, par ailleurs, être pensée en évacuant ses conséquences écologiques, d'autant plus que le changement climatique menace de nombreux pays francophones à faible revenu. Il est acté que certains modes de développement dégradent l'environnement et, inversement, un environnement dégradé peut constituer un obstacle au développement, voire un facteur d'insécurité et de conflit. De même, une croissance fondée sur l'exploitation des ressources non renouvelables agricoles et minières peut procurer des revenus à court terme, mais se révélera, à long terme, destructrice des écosystèmes.

C'est pourquoi, depuis le Rapport Brundtland [1987] jusqu'aux ODD en passant par le Sommet de la Terre de Rio [1992] et la Conférence Rio+20 [2012], les communautés internationale et francophone ont œuvré à concrétiser le projet d'un développement qui répond aux besoins présents et à venir (emploi, alimentation, énergie, eau, salubrité) tout en étant socialement équitable et écologiquement supportable. La mobilisation exceptionnelle de la Francophonie lors des Conférences des Parties 21 et 22 en est une illustration concrète.

Aux trois piliers du développement durable (l'économique, l'environnemental et le social), l'OIF a milité, dès 2002 à l'occasion du Sommet de Johannesburg, pour la prise en compte de la culture comme quatrième pilier. Elle poursuit cette entreprise en insistant sur la dimension responsabilité du développement. Un développement responsable introduit une éthique du comportement des acteurs dans le sens où leurs actions et politiques ne doivent pas conduire à mettre en danger la vie humaine sur la planète

Terre. Un développement responsable insiste sur l'équité internationale des politiques et mesures engagées.

Les changements climatiques et leurs effets écosystémiques n'en rendent que plus urgente l'élaboration de politiques d'atténuation et d'adaptation ambitieuses. Par conséquent, la première des responsabilités pour la Francophonie est de s'engager résolument dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat et de concrétiser le principe de responsabilité commune, mais différenciée en innovation en matière de régulation climatique.

La Francophonie souhaite promouvoir une conception des rapports entre individus, sociétés et nations orientée vers le progrès économique, social, humain et la préservation des écosystèmes. La proposition d'un développement responsable renvoie également à l'idée d'une responsabilité collective et d'une solidarité Nord-Sud et Sud-Sud en matière de croissance économique, de lutte contre la pauvreté, de promotion des droits humains fondamentaux et de protection de l'environnement et du climat.

## Coopération pour la croissance partagée et le développement responsable

Le projet d'un développement responsable doit se traduire par des progrès de productivité et un élargissement des marchés (efficacité économique), liés à des procédures sociales de répartition et redistribution réduisant les exclusions, les inégalités et les vulnérabilités (équité sociale). Il n'est durable que dans un contexte de confiance et de sécurité réducteur d'incertitudes (stabilité politique) et permettant une sauvegarde des écosystèmes (soutenabilité écologique).

La soutenabilité de ce processus appelle des dispositifs francophones de coopération et de solidarité. Les inégalités socioéconomiques et spatiales, les multiples formes de privation et d'exclusion politiques constituent, à l'instar des dégradations environnementales et des conflits sur l'usage des ressources, des facteurs d'instabilité et de violence. La stabilité politique dans un monde interdépendant n'est pas du seul ressort des gouvernements nationaux, mais repose sur la coopération internationale. Le Sud de l'espace francophone est pris dans une dynamique démographique qui fait de la croissance créatrice d'emplois l'horizon indépassable de son choix de développement. Simultanément, cette dynamique questionne les modes possibles de développement compte tenu qu'elle se déploie dans un contexte d'économies extraverties et peu diversifiées.

En outre, le Sud de l'espace francophone, pris dans l'écheveau des dispositifs institutionnels multilatéraux, régionaux et bilatéraux de diverses natures, voit son espace politique pour le développement se restreindre continuellement depuis plus de trois décennies. L'impératif de consolidation budgétaire ne semble pas toujours compatible avec la nécessité d'effectuer des investissements massifs en infrastructures et en capital humain.

D'où, l'insistance sur l'investissement dans l'économie réelle et la coordination internationale et interrégionale des politiques macroéconomiques dont la finalité est la gestion de la demande globale par l'activation de sa composante « investissement (public et privé) ». L'enjeu central est de parvenir, via la coopération interrégionale, à orienter les capitaux vers l'investissement productif dans des secteurs et des infrastructures durables, à forte valeur ajoutée et contribuant à l'augmentation de la productivité totale des facteurs.

Le projet de croissance partagée et de développement responsable concerne l'ensemble des pays de la Fran-

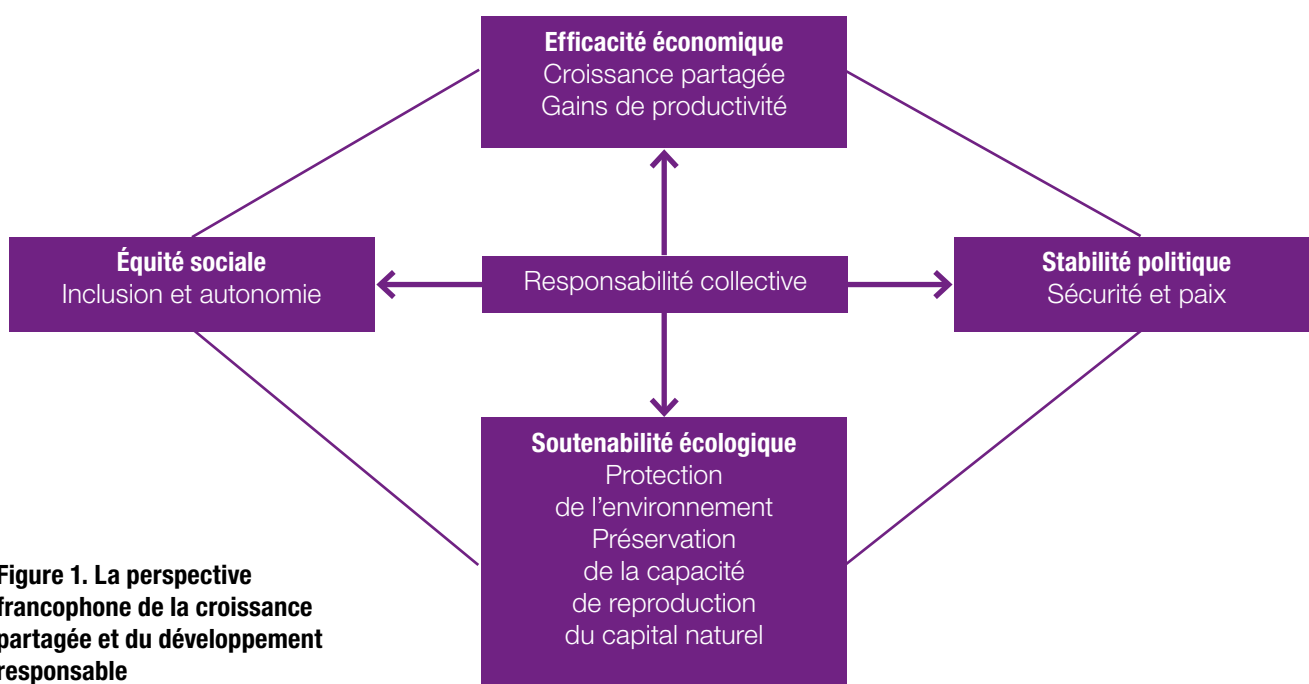


Figure 1. La perspective francophone de la croissance partagée et du développement responsable

copphonie. Néanmoins, ce sont les PMA francophones, compte tenu des contraintes auxquelles ils font face, qui doivent être prioritaires. C'est là que la pauvreté est systématiquement la plus présente et qu'elle recule le plus lentement, et que les obstacles à surmonter sont les plus importants (adaptation aux changements climatiques, pression démographique, sous-productivité agricole et maldéveloppement urbain). Les PMA francophones souffrent d'un triple problème : leur faible diversification

productive induite par une sur — ou mono-spécialisation sur des produits à faible valeur ajoutée et sensibles à la volatilité internationale des prix, ce qui les expose à une vulnérabilité économique.

Ce diagnostic fonde le projet de croissance partagée et de développement responsable qui se décline en quatre dimensions se déployant aux niveaux local, national, régional et multilatéral.

## Francophonie économique et numérique : un levier structurant en marche

Le projet de doter la Francophonie d'un contenu économique a toujours été au centre des préoccupations des gouvernements des États francophones depuis près d'un quart de siècle afin de répondre aux mutations de l'économie mondiale.

Initié lors du Sommet de Kinshasa en 2012, consolidé par celui de Dakar en 2014, ce projet connaît une évolution notable avec la création de la Direction de la Francophonie économique et numérique dont les premières journées, placées sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, ont eu lieu en septembre 2016 au siège de l'OIF à Paris. Cette partie détaille les réalisations et les axes structurants de la Francophonie économique et numérique relatifs à la thématique « croissance partagée et développement responsable » dont la logique d'ensemble est illustrée dans la figure 2.

### Entreprises et territoires

Pour la Francophonie, les entreprises sont les acteurs centraux de la croissance partagée. Elles sont les principales créatrices de richesses et d'emplois, lieux d'innovation et de compétitivité, et moteurs de l'intégration spatiale et sociale des territoires.

Pour que les effets de la croissance soient partagés par le plus grand nombre et permettent de réduire les inégalités, la Francophonie entend favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois stables et décents dans des secteurs innovants et de développement responsable : l'économie verte, l'agriculture durable, l'économie sociale et solidaire, l'économie de la culture ou encore l'économie numérique. Cet axe se matérialise dans le Programme de promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes en Afrique subsaharienne francophone et dans le Projet francophone d'appui au développement local.

Le Programme de promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes en Afrique subsa-

harienne francophone constitue l'un des mécanismes d'opérationnalisation de la Stratégie économique pour la Francophonie adoptée par les pays membres au XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Dakar (2014). Ce programme s'inscrit dans le contexte d'une Afrique subsaharienne marquée par un développement économique rapide et faiblement inclusif, caractérisée par un taux de chômage élevé des jeunes (2 fois plus élevé que celui des adultes) et des femmes. Accompagnant 12 pays à ce jour (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Togo), le Programme s'articule autour de trois axes d'intervention complémentaires devant permettre de renforcer les écosystèmes locaux, nationaux et régionaux, dans un souci de développement inclusif et raisonné.

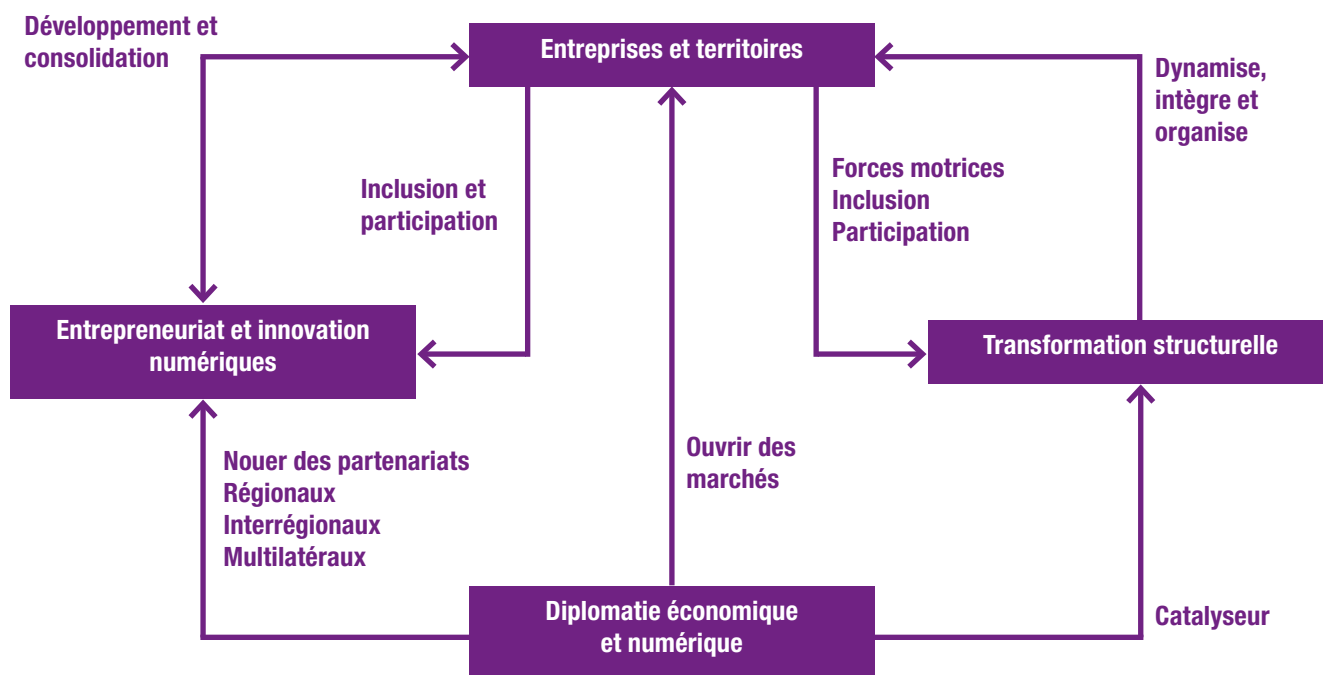
Le premier volet vise la pérennisation d'incubateurs d'entreprises en Afrique francophone. Il s'agit d'accompagner leur croissance dans les premières années. En effet, les incubateurs permettent aux jeunes, ainsi qu'aux femmes, de mûrir leurs projets, de les tester, de développer des partenariats avant de démarrer leur activité. L'échange d'idées est également privilégié entre les projets incubés dans ces espaces collaboratifs. Les porteurs de projets et jeunes entrepreneurs incubés, femmes et hommes, ont accès à différents services (formations à l'entrepreneuriat, gestion comptable, appui juridique, plan d'affaires, formations complémentaires à l'utilisation d'outils notamment outils numériques, notamment).

Le deuxième volet appuie le renforcement de l'environnement entrepreneurial dans les pays partenaires du programme, afin de faciliter la création et le développement d'entreprises formelles et d'aider les entreprises à saisir les opportunités de croissance et de développement. Ce volet se focalise sur quatre grandes priorités :

- le renforcement des capacités des décideurs publics dans la mise en place de mesures d'incitation visant à promouvoir l'entrepreneuriat ;
- l'optimisation du cadre réglementaire ;



**Figure 2.**  
**Les axes structurants favorisant les complémentarités entre les Stratégies économique et numérique pour la Francophonie**



- la facilitation de l'accès aux marchés, notamment par la sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux de normalisation ; et
- l'amélioration de l'accès au financement.

Le troisième volet met l'accent sur la mise en réseau des acteurs et l'appui à leur participation à des événements régionaux ou internationaux d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques sur l'emploi et l'entrepreneuriat.

Le Projet francophone d'appui au développement local (Profadel/OIF) articule la double dimension « entreprises et territoires » via l'implication des communautés de base des zones rurales et périurbaines dans la formulation, la gestion et le suivi de projets locaux créateurs d'emplois et de bénéfices socioéconomiques. Avec ce Programme, l'OIF soutient la réalisation des ODD au niveau local qui relèvent pour la plupart des cibles en lien direct avec les compétences et domaines d'actions des collectivités territoriales (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 13, 16).

L'appropriation par les acteurs locaux et l'inclusion des jeunes et des femmes constituent la ligne directrice de la Francophonie en matière de construction de partenariats en vue de la construction d'un écosystème institutionnel favorable au développement de l'entreprise et à la création d'emplois pérennes.

## Diplomatie économique francophone

La Francophonie s'oppose à un ordre multilatéral asymétrique privilégiant la libéralisation du commerce sans progrès social et préservation des écosystèmes. Elle défend un ordre multilatéral inclusif et insiste sur le fait que les systèmes commerciaux multilatéraux et financiers internationaux ne doivent pas comporter de clauses ou de dispositions empêchant la mobilisation de ressources fi-

nancières et technologiques destinées à l'investissement dans l'économie réelle, en particulier dans les infrastructures hydriques, électriques, routières et ferroviaires, et les capacités de production.

L'espace économique francophone est déjà une réalité de par les relations économiques et commerciales que les pays membres tissent entre eux. Cette réalité pourrait devenir plus structurante lorsque, sur la base du partage du français, ces pays exploitent mieux leurs complémentarités économiques et commerciales (pays développés, pays émergents, pays en développement et PMA), et partagent leurs expériences en matière de développement économique afin de diversifier leurs partenariats économiques et commerciaux, et mieux réussir leur insertion dans l'économie mondiale.

Pour contribuer à l'essor de cet espace, le programme relatif au « développement des échanges économiques interrégionaux » de l'OIF vise à dynamiser les flux d'échanges économiques et commerciaux entre les régions francophones. Il assure la diffusion et l'appropriation par les pays membres des modèles de coopération Sud-Sud et tripartite qui permet de mettre ensemble les acteurs du Nord et du Sud, les acteurs institutionnels et non institutionnels, publics et privés (PPP) dans la réalisation de projets de développement économique.

La diplomatie commerciale de l'OIF, portée par les opérateurs de l'OIF en synergie avec d'autres partenaires clés du développement (l'Union européenne, le Secrétariat ACP, le Commonwealth Secretariat, l'OMC, le Centre du commerce international), a à son actif :

- le renforcement des capacités nationales et régionales en formulation, négociation et mise en œuvre des politiques commerciales ;
- la facilitation et l'appropriation des outils innovants de coopération Sud-Sud et tripartite ; et

- la mise en place et la consolidation de réseaux professionnels à l'instar du Réseau des ministres francophones des Finances ou du Réseau des ministres francophones du Commerce.

Le projet « Hub and Spokes », initiative quadripartite UE-ACP-OIF-Commonwealth couvrant les pays et régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, contribue à la création des conditions d'ordre macroéconomique nécessaires à la réalisation de la croissance partagée. Il met à la disposition de 15 pays et de 4 organisations d'intégration régionale en Afrique centrale et de l'Ouest l'expertise de qualité nécessaire à la formulation, la négociation et la mise en œuvre de leurs politiques commerciales cohérentes. Ce projet vise également la mise en place de stratégies régionales d'aide pour le commerce.

Les 1<sup>res</sup> Journées de la Francophonie économique et numérique ont insisté sur le renforcement des relations économiques au sein de l'espace francophone en incitant à l'approfondissement de l'intégration régionale au moyen de préférences économiques régionales dans le cadre de projets d'intégration sectorielle et pluri-territoriaux autour des pôles de développement.

## Numérique et développement : écosystème, innovation, biens communs et cybersécurité

La Stratégie de la Francophonie numérique : Horizon 2020, adoptée par le XIV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Kinshasa en 2012 a pour objectif d'inscrire résolument l'espace francophone dans la révolution numérique internationale.

Les nouvelles technologies et le numérique revêtent une importance cardinale dans l'agenda de la croissance partagée et de développement responsable. En effet, à la fracture numérique Nord-Sud déjà à l'œuvre, au « fossé numérique » entre hommes et femmes [GSMA, 2015], s'ajoute, à présent, le risque d'un clivage numérique entre pays francophones et pays anglophones. Plus encore, on assiste à des dynamiques à tendance monopolistique des géants de l'économie numérique que sont les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) et les NATU (Netflix, AirBnB, Tesla et Uber).

Face à ces problématiques, les chefs d'États et de gouvernement ont répondu que la Francophonie doit s'engager en faveur d'une société de l'information inclusive, transparente et démocratique qui favorise la diversité culturelle et linguistique ainsi que le développement d'une économie numérique au service des populations et des économies francophones.

Ces enjeux politiques, sociaux et économiques justifient le déploiement de la Stratégie de la Francophonie numérique poursuivant trois principaux axes : le régalien (cybersécurité), l'inclusion (biens communs numériques) et l'entrepreneuriat (innovation numérique) :

**1.** Le premier axe porte sur le renforcement et la structuration des écosystèmes nationaux : l'OIF accompagne les pays francophones en développement dans le renforcement de leurs capacités à construire et à optimiser des écosystèmes numériques nationaux, régionaux et internationaux. Forte de la légitimité de sa représentativité de 80 États et gouvernements, l'OIF s'engage à :

- défendre un internet neutre, ouvert et multiculturel constitutif d'un bien public global ;
- entreprendre des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement pour favoriser la contribution des pays en développement aux débats internationaux et régionaux sur la gouvernance d'internet ;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies et politiques nationales et régionales de gestion des ressources internet critiques (dont les domaines internet nationaux) ; et
- soutenir la lutte contre la cybercriminalité et promouvoir la cybersécurité à travers des actions de sensibilisation, de formation, d'appui à la mise en place de cadres juridiques de stratégies nationales et de CERT (centres d'alerte et de réponse aux incidents de sécurité informatique).

**2.** Le deuxième axe d'intervention cible le développement des biens communs numériques francophones entendus comme des ressources et dispositifs numériques créés et gérés par des communautés d'intérêts et ouverts à tous les utilisateurs dans une perspective de partage. Il s'agit notamment de promouvoir et protéger la diversité des expressions culturelles, de contenir les risques liés à la perte d'instruments de politiques publiques par les États ainsi que de favoriser l'innovation, l'accès au savoir, la créativité et la mutualisation des moyens et des coûts. À travers les actions de renforcement de capacités et de mise en réseau de l'OIF, l'expertise africaine dans ce domaine s'accroît, se structure et se fait reconnaître auprès des différents acteurs nationaux et internationaux. C'est notamment le cas dans la création de données et services géolocalisés reposant sur la cartographie numérique collaborative ouverte, dans la promotion des contenus sous licences Creative Commons et du domaine public, ou encore dans le soutien de dispositifs numériques de préservation et de valorisation du patrimoine végétal.

**3.** Le troisième axe d'intervention de la Francophonie numérique : l'entrepreneuriat numérique. La transformation numérique de l'Afrique est confrontée au problème du manque de culture de l'entrepreneuriat dans l'économie numérique. Dès lors, l'OIF s'attache à créer les conditions de financement, de formation et d'encadrement juridique à même de permettre l'émergence d'une classe d'entrepreneurs dans les technologies du numérique, pas uniquement en termes d'usage, mais égale-

ment en termes de production. La question spécifique de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi des jeunes et des femmes sur le continent africain est encouragée par des activités de formation à l'entrepreneuriat numérique et de valorisation de leurs créations. Le Fonds francophone pour l'innovation numérique (FFIN) soutient la création de solutions numériques innovantes conçues par des jeunes des pays francophones du Sud, pour appuyer les actions publiques de développement de leurs pays. La création de contenus numériques multimédia est aussi appuyée à travers des concours d'innovation dans les domaines des médias de demain (éditorial, usages, modèles économiques et modes d'organisation). Des initiatives de renforcement de capacités numériques auprès du secteur des industries culturelles et créatives sont également réalisées à travers la mise à disposition d'outils, l'organisation de formations et la mise en réseau.

Deux types d'actions complètent la Stratégie de la Francophonie numérique.

La mise en place de mécanismes de financement souples et adaptés, répondant aux besoins des acteurs de l'innovation : pour favoriser la mobilisation de financements alternatifs pour l'innovation, l'OIF a déployé une plateforme à destination des jeunes francophones porteurs de projets. Il a été mis en place un dispositif pilote de formation massive à l'entrepreneuriat numérique des jeunes de 12 pays d'Afrique francophone. Des actions de renforcement de compétences sont également menées en faveur des décideurs de ces pays en vue de la mise en place ou la consolidation d'un environnement institutionnel, juridique et financier favorable à l'entrepreneuriat du numérique.

L'appui multiforme du Réseau francophone de l'innovation (Finnov) contribue, à travers les services offerts par sa métaplatforme en ligne francophonieinnovation.org, à la valorisation de l'innovation et au développement du réseautage au sein de l'espace francophone. Sont également encouragées des campagnes de sensibilisation des jeunes à la culture de l'innovation, notamment dans leur cursus scolaire et universitaire, y compris parmi les catégories de populations sous-représentées en création d'entreprises (femmes, population déshéritée ou vulnérable, minorités).

## Transformation structurelle des économies francophones

L'OIF soutient les programmes de transformations structurelles impliquant les pays francophones. Elle met son expertise au service de la réalisation des ODD (ODD 8, 9, 12 et 17), de l'agenda 2016-2020 de la CNUCEDXIV et de l'Agenda 2063 élaboré par l'Union africaine en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et l'agence du NEPAD.

Son action s'inspire et s'inscrit dans les lignes directrices du Programme d'actions d'Istanbul et de l'initiative du G20 en faveur de l'industrialisation de l'Afrique et des PMA prises lors du dernier Sommet.

L'objectif est de passer d'une croissance principalement fondée sur l'exploitation des ressources naturelles et le secteur agricole, peu inclusive et souffrant de fortes inégalités, à une économie plus diversifiée, fondée sur des activités à plus forte valeur ajoutée et permettant une croissance durable, résiliente, plus redistributrice et créatrice d'emplois pour tous. L'un des enjeux est d'utiliser la richesse minière et agricole du continent comme levier pour la transformation structurelle.

Dans ce cadre, la transformation structurelle est synonyme d'industrialisation en raison de la relation directe entre la réduction de la pauvreté et la croissance du secteur manufacturier dans le produit intérieur brut d'un pays. La forte démographie confère un sentiment d'urgence, notamment pour l'emploi des femmes et des jeunes, et pèse de tout son poids dans la dynamique d'industrialisation, notamment de l'Afrique.

L'OIF accompagne depuis plusieurs années la concertation et le plaidoyer de ses pays membres à faible revenu sur les questions liées au financement du développement et soutient leur participation active aux processus de discussions et de décisions internationaux, afin que leurs préoccupations soient entendues et prises en compte. Le Réseau des ministres des Finances des pays à faible revenu de la Francophonie, qui regroupe les pays éligibles aux fonds concessionnels de l'IDA (Association internationale de développement), a pour objectifs d'échanger sur des thèmes d'intérêt commun prioritaires, de partager les expériences et les connaissances et d'adresser des propositions à la communauté internationale.

Les échanges se sont centrés sur la viabilité de la dette, les financements innovants, la modernisation de l'aide publique au développement. Plus récemment, les ministres se sont particulièrement penchés sur la réforme de la fiscalité internationale et les politiques fiscales pour la mobilisation des ressources intérieures.

Cette stratégie de plaidoyer et de concertation se déploie à travers divers partenariats : le Commonwealth, le Caucase africain ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives, dont les thèmes d'intérêt convergent avec ceux des pays francophones à plus faibles revenus.

L'OIF accompagne les pays dans ce processus inédit de transformations institutionnelles et structurelles en :

- aidant à la mise en place de dispositifs d'évaluation et d'expertise des politiques publiques neutres et indépendants afin de capitaliser sur les expériences et de bénéficier d'effets d'apprentissage et de savoir-faire ; et
- formant les acteurs de la transformation structurelle au Sud de l'espace francophone par la mise en place et la consolidation de formations universitaires et professionnelles mobilisant le capital humain des pays du Nord et du Sud de la Francophonie.



# Agenda d'actions pour une croissance partagée et un développement responsable

Le Sommet de la Francophonie d'Antananarivo marque une étape dans la construction et la consolidation à la fois de l'espace économique francophone et des Stratégies économique et numérique pour la Francophonie.

L'OIF, en tant qu'organisation internationale, est la première concernée par l'ampleur et la nature des enjeux qui questionnent son modèle de coopération. En amont du processus de coopération, elle se doit de répondre à deux interrogations :

- Comment passer d'une coopération intergouvernementale classique à une coopération multiacteurs et multiniveaux ?
- Comment construire, compte tenu de l'hétérogénéité des pays francophones, des préférences collectives dans l'économie et le numérique ?

En aval, dans la mise en œuvre de la croissance partagée et du développement responsable, l'OIF est également confrontée à deux questionnements :

- Comment intégrer des objectifs de développement, de planification des actions, de prospective économique et sociale au sein d'administrations dont ce n'est pas la culture ?
- Comment et selon quels critères évaluer l'action publique en matière de gestion des transitions énergétique, agricole, productive et démographique ?

Il faudra trouver, de façon concertée, des réponses à ces questionnements pour que s'engage une action collective efficace et durable. Toutefois, l'expérience acquise et le volontarisme des acteurs francophones permettent d'ouvrir quatre perspectives au projet de croissance partagée et de développement responsable.

## Entrepreneuriat, économie numérique et développement territorial

La Francophonie reconnaît un rôle déterminant aux entreprises, aux collectivités locales et aux réseaux d'entreprises en matière d'intégration sociale et spatiale. Le développement économique est avant toute chose le développement d'un territoire et cela passe par la densification du réseau d'entreprises qui y sont localisées. La mise en place d'un réseau d'entreprises et le développement de relations en amont et en aval, mais également horizontales (intersectorielles) sont les moyens les plus durables de générer une intégration spatiale et sociale au sein d'un territoire.

La croissance partagée prend appui sur le développement de filières et la création de pôles de développement plurinationaux. Tout en constatant que jusqu'à présent le domaine des infrastructures et des industries de fabrication d'équipements numériques reste pour l'essentiel le monopole des pays développés, la Stratégie de la Francophonie numérique considère que l'industrie des applications, des outils et des services numériques est à la portée des pays en développement et peut leur permettre de prendre part de manière rentable à l'édification de la société de l'information.

### Objectif général : développement de l'entrepreneuriat et de l'économie numérique en vue de la consolidation du développement territorial

#### Objectifs spécifiques :

- la promotion d'une approche de l'intégration régionale fondée sur les principes de l'intégration fonctionnelle par les entreprises en vue de création de complémentarités productives ;
- l'incitation au rapprochement d'opérateurs économiques de différentes régions francophones dans des secteurs porteurs comme l'agroalimentaire, le bois, le textile, l'énergie et bien entendu le numérique en vue de permettre l'émergence de modèles mobilisateurs de coentreprise et de co-investissement dans l'espace francophone ;
- la production d'une articulation opérationnelle entre l'économie et le numérique à destination des PME et PMI en matière de technologies de production, de financement et de commercialisation. Il s'agit d'engager un projet de développement du numérique en tant que secteur à part entière créateur d'emplois, de valeur ajoutée et levier pour renforcer l'efficacité de tous les secteurs de l'activité humaine : administration, entreprise, agriculture, santé, éducation, formation, culture et finances ;
- la fourniture d'un appui à l'entrepreneuriat des jeunes, particulièrement dans le secteur du numérique, et la facilitation de la mise en réseaux des acteurs publics et privés dans une perspective d'intégration spatiale des territoires ;
- la promotion de la production et la diffusion des biens communs de la société de l'information, tant en termes de logiciels libres que de contenus ouverts ;
- la préparation de l'ensemble des acteurs (entrepreneurs, organisations de la société civile, décideurs politiques, parlementaires, etc.) à répondre aux défis de

la protection des systèmes et réseaux d'information (cybersécurité) ainsi que des données personnelles et collectives afin d'éviter, particulièrement pour les économies africaines, un « pillage du minerai informationnel » [OIF, 2016]; et

- le renforcement des écosystèmes nationaux passe également par la réduction de la dépendance technologique. Cela passe par le développement d'une industrie du numérique afin que le Sud de la Francophonie ne soit pas uniquement consommateur de technologie, mais saisisse les opportunités offertes par le numérique pour le développement industriel.

## Diplomatie économique au service des préférences productives

La mondialisation, qui se conjugue au pluriel dans un monde multipolaire, fonctionne avec une grammaire et un vocabulaire largement et essentiellement anglo-saxons. Cela impose d'œuvrer à l'affirmation de la présence francophone dans les fora internationaux. L'objectif est de rapidement mettre fin au paradoxe du français comme 5<sup>e</sup> langue la plus parlée dans le monde, mais ne représentant que 5 % du contenu sur internet. Il y va également de l'accès à un savoir et une information francophones pour les locuteurs francophones.

La langue française est le levier de l'affirmation géoéconomique de la Francophonie. Cette dernière a pour point de départ que la logique de l'accès aux marchés et des préférences commerciales a atteint ses limites. C'est pourquoi la Francophonie doit être porteuse d'une approche complémentaire à celle de l'aide pour le commerce.

### Objectif général : mettre en œuvre une diplomatie économique multiacteurs et multiniveaux orientée vers la promotion des préférences productives

#### Objectifs spécifiques :

- peser dans les équilibres géolinguistiques de la mondialisation afin que cette dernière ne soit pas synonyme d'uniformisation culturelle et linguistique. Il convient d'assurer que : les organisations internationales et régionales continuent de produire des rapports et des documents officiels en langue française, et que leur site internet soit aussi bien fourni en contenu en langue française qu'en langue anglaise, en cohérence avec le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales adopté par la Commission ministérielle de la Francophonie en 2006;
- prendre l'initiative de la promotion d'une politique de renforcement de l'attractivité productive des PMA. C'est par une politique d'attractivité de l'investissement direct à l'étranger (IDE) industriel que la participation aux échanges internationaux des PMA augmentera et non par une politique d'octroi de

préférences commerciales ou d'approfondissement de la libéralisation et de la facilitation des échanges. L'attractivité structurelle repose sur la production d'un cadre juridique stable et efficace, des politiques de formation de capital humain, le développement et la consolidation du système bancaire et de financement de l'investissement;

- instaurer une agence régionale de promotion de l'attractivité, particulièrement pour les PMA africains. À l'image du Réseau des Agences francophones de promotion des investissements (RIAFPI), cette agence assumerait trois fonctions principales :
  1. la mise de l'IDE au service de la diversification productive et de la construction de capacités industrielles en sélectionnant les projets, en veillant à ce qu'ils soient complémentaires entre eux et avec l'investissement local;
  2. l'harmonisation des régimes d'accueil de l'IDE dont la fragmentation et la multiplication sont préjudiciables aux pays d'accueil surtout lorsqu'ils appartiennent au groupe des petites économies vulnérables et des PMA; et
  3. l'évaluation des coûts et des avantages des mesures incitatives destinées à attirer les investissements étrangers tout en veillant à éviter les rivalités, concurrences et courses vers le moins-disant réglementaire et fiscal dommageables aux PMA pris individuellement.
- élaborer une « boîte de développement durable » dans les Accords de l'OMC en vue d'une plus grande flexibilité en matière d'ODD : lutte contre la pauvreté, réduction des inégalités sociales et territoriales, développement industriel et agricole. Trois éléments pourraient être mis en avant :
  1. les mesures relevant de la boîte de développement iraient au-delà des exceptions et dérogations prévues dans les Accords de l'OMC. Il faudrait œuvrer à l'introduction d'une clause relative aux transferts de technologies durables ou « vertes » dans l'ADPIC;
  2. les mesures relèveraient de la compétence du PMA ou de la petite économie vulnérable (PEV) correspondant à leurs besoins productifs et de développement. Elles seraient liées aux priorités nationales du bénéficiaire, viseraient le renforcement de ses aptitudes à déterminer ses propres priorités de développement et à maîtriser les paramètres techniques d'une négociation; et
  3. les mesures viseraient, d'une part, l'amélioration de la compétitivité et la productivité industrielle et agricole et, d'autre part, la compensation des coûts de l'ajustement aux conditions concurrentielles imposées par les accords de l'OMC.

## Lutte contre les vulnérabilités et renforcements de la résilience

L'importance des risques globaux et la nécessité de l'adaptation aux changements climatiques ont imposé la thématique de la vulnérabilité et de la résilience économique et sociale. Les trappes à vulnérabilités se caractérisent par des enchaînements où la pauvreté engendre

la vulnérabilité aux risques, qui conduisent à des catastrophes qui elles-mêmes accroissent la pauvreté. De plus, les insécurités des personnes et des biens face à des catastrophes naturelles ou anthropiques constituent un facteur majeur de pauvreté et de non-soutenabilité écologique.

## **Objectif général : élaborer des stratégies collectives de lutte contre les vulnérabilités et d'amélioration de la résilience des sociétés et des individus**

### **Objectifs spécifiques :**

- œuvrer à la mobilisation des ressources internes afin de stabiliser les recettes publiques et les accroître pour permettre à l'État de jouer son rôle de régulateur et d'assureur contre les risques naturels et anthropiques ;
- mettre en réseaux les experts, chercheurs, universitaires et acteurs sur le terrain afin de mutualiser les savoirs et les expériences en matière de lutte contre les vulnérabilités et pour l'adaptation aux changements climatiques. À ce niveau, la Francophonie pourrait œuvrer à instaurer un système de bourses et de visas pour les étudiants du Sud avec procédures d'accompagnement au retour au pays, d'une part, et financement de mobilité et de séjour long pour les étudiants et universitaires du Nord, d'autre part ;
- adapter les systèmes de formation professionnelle et en capital humain à la demande des entreprises. Il s'agit d'engager une démarche qualité des formations en association avec le monde des affaires et de l'entreprise (formation en fonction des filières agro-industrielles à développer, association du monde des affaires au montage des formations universitaires et professionnelles, financement des salons emploi/formation) ;
- initier une réflexion sur des mécanismes innovants et inédits de gestion du risque et de financement hors marché afin d'aider à surmonter la volatilité financière et économique à laquelle sont soumis les producteurs, agricoles en particulier ; et
- encourager la diversification par l'insertion dans les chaînes de valeurs régionales (CVR). Les CVR doivent viser la montée en gamme dans l'agro-industriel. Les politiques publiques doivent identifier et soutenir les entreprises en vue du renforcement de la compétitivité et de l'amélioration de la productivité. De même, l'intégration régionale doit viser la consolidation des avantages compétitifs des firmes par l'élargissement du marché et l'harmonisation réglementaire.

## **Accompagnement de la transformation structurelle des économies francophones**

Trois transformations structurelles sont prioritaires : la modernisation agricole, la transition énergétique vers les

renouvelables et l'édification de systèmes industriels à faible teneur en carbone.

La transformation structurelle passe par une consolidation de la puissance publique, seule institution en mesure de gérer les mutations sociales à grande échelle de la croissance partagée et de développement responsable. L'État doit assumer la fonction de correction des nombreux échecs de marché qui caractérisent une économie en développement, mais, en aucun cas, il ne doit être réduit au rôle d'auxiliaire des défaillances du marché. La capacité de l'État de coordonner différents groupes d'intérêts, de susciter la confiance dans son action et ses pratiques et de faire du développement national un projet prioritaire distingue les pays qui ont encouragé le rattrapage économique et la transformation structurelle.

## **Objectif général : créer les conditions d'une base productive diversifiée par la mobilisation des ressources endogènes au profit de l'investissement agro-industriel**

### **Objectifs spécifiques :**

- canaliser les ressources des secteurs à faible productivité vers les secteurs à forte productivité et aider à l'établissement des plans nationaux de développement sectoriel en fonction des avantages comparatifs nationaux et des priorités nationales en matière de développement sectoriel ;
- créer les dispositifs institutionnels permettant la mobilisation des ressources du secteur extractif en vue de la diversification agro-industrielle ;
- encourager l'appropriation et la participation du secteur privé et des organisations de la société civile à l'élaboration des principales politiques économiques : industrielle, agricole et commerciale par la mise en place de dispositifs de dialogue public-privé ;
- élaborer des plans d'action nationaux, régionaux et sectoriels de réforme de l'environnement des affaires, ciblés en fonction des spécificités des pays bénéficiaires et consacrés à l'opérationnalisation des pôles de développement pluriterritoriaux ;
- aider à la mise en place de dispositifs d'évaluation et d'expertise des politiques publiques neutres et indépendants afin de capitaliser sur les expériences et de bénéficier d'effets d'apprentissage et de savoir-faire ;
- inviter à l'amélioration de la gouvernance publique de la politique de développement en soutenant la coopération des ministères de l'Industrie, des Mines et du Commerce extérieur, d'une part, et ceux de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, d'autre part, afin de réduire l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail ;
- consolider la position socioéconomique des groupes sociaux investisseurs et industrialistes en garantissant leur autonomisation au travers d'un système judiciaire destiné à fournir une sécurité juridique et contractuelle. L'OIF doit intensifier et approfondir sa coopération avec l'OHADA et l'ensemble des organismes compé-

tents en matière de renforcement du droit des affaires. L'objectif est de lever les contraintes sur les investisseurs locaux et nationaux en évitant que les politiques réglementaires et d'investissements ne soient orientées en faveur des investisseurs internationaux ;

- recourir aux partenariats publics privés et aux financements mixtes pour le financement des infrastructures. Ils feront l'objet d'échanges afin d'établir des cadres institutionnels garantissant qu'ils œuvrent au développement durable et responsable des pays ;
- réviser les accords de libre-échange et les accords internationaux d'investissement afin de minimiser leurs effets adverses sur les processus de transformation tout en mettant en place une préférence francophone permettant d'accompagner le développement de capacités d'offres dans l'espace francophone ;

- réviser les modalités de l'intégration monétaire et financière en vue de l'adoption d'un régime de change fixe, mais ajustable selon des critères parfaitement transparents et dans le cadre d'une périodicité précise, permettrait une mobilisation du régime de change au profit de la construction productive. C'est une condition à la construction de marges de manœuvre en matière de politique industrielle ; et
- créer une banque de l'investissement et du développement, semblable à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ou la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB). Il s'agit de doter la Francophonie d'une Banque francophone du développement, de l'investissement et des infrastructures (BaFDII).

## Conclusion

Sur les questions globales, comme sur les enjeux régionaux, la Francophonie doit s'adapter à un monde en mutation. Elle doit surtout être proactive face aux mutations économiques mondiales.

Le projet de croissance partagée et de développement responsable se conçoit dans le long terme tant dans son élaboration, son exécution et, encore plus, pour ce qui est de ses réalisations. C'est pourquoi il n'en est que plus urgent.

En effet, aucun des pays formant l'espace francophone ne pourra prétendre à une croissance durable, si les équilibres écologiques globaux et régionaux ne sont pas préservés, si l'aire des conflits s'élargit et si les écarts de richesse entre Nord et Sud de la Francophonie s'agrandissent. Rien n'est plus stratégique que de fonder les bases d'une véritable communauté de destin et de solidarité au sein d'une aire de stabilité et de prospérité. Telle est l'ambition de la Francophonie économique et numérique.

## Liste des acronymes et abréviations

ADPIC	Accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce
CMED	Commission mondiale pour l'environnement et le développement
CVR	Chaîne de valeur régionale
CNUCED	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
FFIN	Fonds francophone pour l'innovation numérique
IDA	International Development Association (Association internationale de développement)
IDE	Investissement direct à l'étranger
ODD	Objectifs de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
PED	Pays en développement
PEV	Petite économie vulnérable
PIB	Produit intérieur brut
PIB/hab.	Produit intérieur brut par habitant
PMA	Pays les moins avancés
PPP	Partenariat public privé
RIAFPI	Réseau international des agences francophones de promotion des investissements

## Liste des références citées

CNUCED (2014). Rapport sur le commerce et le développement, Nations unies, Genève.

GSMA (2015). Bridging the Gender Gap: Mobile Access and Usage in Low and Middle-Income Countries, disponible à l'adresse: [gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2016/02/Connected-Women-Gender-Gap.pdf](https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2016/02/Connected-Women-Gender-Gap.pdf).





L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 80 États et gouvernements, dont 57 membres et 23 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs de français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

### **57 États et gouvernements membres et associés**

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada–Nouveau-Brunswick • Canada–Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles.

### **23 observateurs**

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay.